



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal

Du Jeudi 13 Janvier 2022

Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué 8 Janvier 2022, s'est réuni en réunion extraordinaire, le 13 Janvier 2022 à 19 h 00, à la salle communale au 41, rue des Préaux,

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry		Christina Rangdet		
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien				
Job Alain		Antonio Soria		
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Vergier Christelle				

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 Décembre 2021 est adopté sans observations particulières.

Considérant que le régime indemnitaire du personnel communal doit être renouvelé.

Vu le décret 2014-513 du 20/05/2014 portant sur la création du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), pour les personnels des filières administrative, technique, sociale, sportive et d'animation .

Vu la délibération n°3/2017 relative à l'instauration du RIFSEEP, composé de l'IFSE et du CIA pour le personnel communal.

Vu le décret 97-702 du 31/05/2007 modifié portant attribution d'une indemnité spéciale mensuelle de Fonction des Gardes Champêtres.

Vu le décret 202-61 du 14/01/2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

Vu le décret 2002-60 du 14/01/2002 étendu relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le régime indemnitaire du personnel, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 10 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 14 Janvier 2022

Mme le Maire,

Christina Rangdet

